



La productivité et la compétitivité du Canada

Mémoire du Conseil du patronat du Québec
présenté au Groupe d'étude sur
les politiques en matière de concurrence
Janvier 2008

CPQ – Janvier 2008

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
1^{er} trimestre 2008

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Conseil du patronat du Québec	
Introduction	2
I- Observations	2
Un sous-investissement en capital et une croissance de la productivité plus faible	2
Un investissement étranger important mais pouvant être amélioré	4
II- Analyse et recommandation relatives au chapitre 2 du document de consultation : Le Canada et la mondialisation	5
Questions soulevées par le chapitre 2	5
Analyse et recommandation	5
III- Analyse et recommandations relatives au chapitre 3 du document de consultation : Politiques en matière d'investissement	7
Questions soulevées par le chapitre 3	7
Analyse et recommandations	8
Régimes sectoriels d'investissement – Questions	9
Analyse	9
IV- Analyse et recommandations relatives au chapitre 6 du document de consultation : Attirer le talent, les capitaux et l'innovation	10
Questions soulevées par le chapitre 6	10
Analyse et recommandations	10
1- Stimuler l'investissement par la réduction de l'impôt des sociétés	11
2- Réduire l'impôt des particuliers	13
3- Améliorer notre capital humain	14
3.1 Aide à la formation	14
3.2 Reconnaissance des compétences	15
3.3 L'apport des immigrants	15
4- Alléger la réglementation	16
Liste des recommandations	19
Annexe	21



LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est une association à but non lucratif qui regroupe, depuis bientôt 40 ans, la plupart des associations sectorielles patronales présentes au Québec ainsi que près de 300 entreprises parmi les plus importantes. Il représente ainsi les employeurs de la vaste majorité de la main-d'œuvre québécoise.

Le CPQ intervient sur les principales tribunes où sont débattus des enjeux d'envergure pour l'ensemble de la société québécoise, dans le but de promouvoir les intérêts communs du milieu des affaires, d'où sa devise *Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu*.

Le CPQ sert de canal par lequel les gouvernements sont sensibilisés aux besoins des entreprises québécoises, appelées à évoluer dans un contexte de mondialisation. L'accroissement de la productivité, la valorisation de l'entrepreneuriat, la flexibilité dans l'organisation du travail, la fiscalité des particuliers et des entreprises, la formation de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences ainsi que les dossiers relatifs à la santé et à la sécurité du travail sont au cœur de nos préoccupations.

La productivité et la compétitivité du Canada

Mémoire du Conseil du patronat du Québec présenté au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence

INTRODUCTION

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) se réjouit du mandat confié au Groupe d'étude de faire des recommandations au gouvernement sur les façons de mettre en place les conditions qui amélioreront la compétitivité du Canada et le niveau de prospérité des Canadiens. Il s'agit, en particulier, de trouver les conditions qui encouragent les entreprises à devenir des investisseurs actifs et dynamiques au pays et à l'étranger et de rendre le Canada le plus attrayant possible aux yeux des investisseurs étrangers.

Le CPQ apprécie la pertinence et la qualité de l'ensemble des questions soulevées. Nous tenterons cependant de répondre à certaines d'entre elles seulement, celles pour lesquelles notre apport peut être plus pertinent.

I- OBSERVATIONS :

UN SOUS-INVESTISSEMENT EN CAPITAL ET UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ PLUS FAIBLE

Nous mettons tout d'abord en évidence certains constats sur l'état actuel de la compétitivité de l'économie canadienne, dont quelques-uns ont déjà été notés par le document de consultation¹ et par d'autres publications.

¹ Gouvernement du Canada. Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. *Investir dans la position concurrentielle du Canada*, 30 octobre 2007, 54 p., disponible sur [http://www.ic.gc.ca/epic/site/cprp-gepmc.nsf/ywapj/sharpening_f_final.pdf/\\$file/sharpening_f_final.pdf](http://www.ic.gc.ca/epic/site/cprp-gepmc.nsf/ywapj/sharpening_f_final.pdf/$file/sharpening_f_final.pdf)

- D'après les dernières données du Forum économique mondial pour 2007-2008, le Canada se situait au 13^e rang sur le plan de la compétitivité globale derrière des pays comme les États-Unis, la Suisse, la Suède et l'Allemagne, alors qu'il se trouvait au 12^e rang en 2006-2007. La compétitivité dont il est question est définie comme : « l'ensemble des institutions, politiques et facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays. Ce niveau de productivité à son tour détermine le niveau de prospérité d'une économie ». Parmi l'ensemble des facteurs étudiés, nous pouvons en identifier plusieurs plus particulièrement reliés aux objectifs du Groupe de travail et pour lesquels on note une certaine faiblesse au Canada.
- Toujours d'après le Forum économique mondial, le Canada accuse un retard au chapitre de la préparation technologique et la sophistication des entreprises : 13^e et 20^e positions respectivement. En effet, au Canada on sous-investit dans les machines, le matériel et la technologie. D'après l'Institut C.D. Howe, l'investissement privé non résidentiel par travailleur au Canada s'est élevé à 10 981 \$ contre 13 328 \$ aux États-Unis et 11 727 \$ en moyenne dans l'OCDE (voir tableau 1). Le stock de capital total par heure travaillée dans le secteur des entreprises s'élevait à 85 % du niveau américain en 2001. Le stock de machines et équipements par heure travaillée, pour sa part, ne représentait que 55 % du niveau américain. En effet, les taux d'investissement au Canada en machines et équipements ont été plus faibles que les taux américains au cours des 50 dernières années².
- Une des conséquences de ce sous-investissement est une productivité plus faible. Les données comparatives disponibles de l'OCDE indiquent qu'au chapitre de la productivité par heure travaillée, le Canada se situe en 16^e position des pays membres de l'OCDE, loin derrière, notamment, la Norvège, la Belgique, la France, les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni. En 2006, la

² Andrew Sharpe. *Three Policies to Improve Productivity Growth in Canada*, Centre d'étude des niveaux de vie, CSLS Research Report 2007-05, décembre 2007, disponible à <http://csls.ca/reports/csls2007-05.pdf>.

productivité de la main-d'œuvre au Canada ne comptait que pour 81,4 % de celle des États-Unis, contre 87,4 % en 2001.

- Une étude récente de Statistique Canada montre que, pour le secteur des entreprises, la croissance de la productivité au Canada a été dépassée par celle des États-Unis depuis 1980 (1,5 % vs 2,2 % de 1980 à 2006), alors qu'avant 1980, la croissance de la productivité au Canada était supérieure au taux américain³. Un écart particulièrement considérable s'est creusé depuis 2000. Le document de Statistique Canada décompose également la croissance de la productivité du travail en trois éléments : celle qui découle de l'augmentation de l'intensité du capital, celle qui découle de l'augmentation du niveau de compétences de la population active et l'amélioration de l'efficacité de la production ou, dans le jargon des économistes, la croissance de la productivité multifactorielle. La productivité multifactorielle a été à l'origine d'environ 20 % de la croissance de la productivité du travail au Canada alors qu'elle a contribué à 53 % de la croissance aux États-Unis. Cette productivité multifactorielle mesure l'efficacité avec laquelle le capital et le travail sont utilisés dans l'activité de production. La croissance dans ce domaine est souvent associée au progrès technologique, aux changements organisationnels ou aux économies d'échelle.

UN INVESTISSEMENT ÉTRANGER IMPORTANT MAIS POUVANT ÊTRE AMÉLIORÉ

- En ce qui concerne plus spécifiquement l'investissement étranger, tel que mentionné dans le document de consultation, la valeur totale de l'investissement étranger direct (IÉD) par rapport au PIB est élevée parmi les pays industrialisés, atteignant 31,4 % en 2006, ce taux étant de 13,5 % aux États-Unis. La part canadienne de la valeur de l'IÉD intérieur en Amérique du Nord était de 16,3 % en 2005, en hausse par rapport à la part de 12,6 % en 2001. Il faut noter cependant que

³ Statistique Canada, Division de l'analyse micro-économique. *Croissance de la productivité à long terme au Canada et aux États-Unis, 1961 à 2006*, août 2007, disponible à <http://www.statcan.ca/francais/research/15-206-XIF/15-206-XIF2007013.pdf>.

cette part demeure inférieure à son niveau du début des années 90, qui avoisinait les 20 %. Le Canada se classe en 3^e position au sein du G-7, derrière la France et le Royaume-Uni, pour l'importance de l'ensemble de l'investissement étranger direct au Canada et de l'investissement canadien à l'étranger en pourcentage du PIB (6 % en moyenne entre 2000 et 2005). Il se classe cependant au 11^e rang des pays de l'OCDE derrière des pays comme l'Islande (20 %), les Pays-Bas (17 %) et l'Irlande (12 %). Le Canada peut donc sûrement faire mieux à cet égard.

II- ANALYSE ET RECOMMANDATION RELATIVES AU CHAPITRE 2 DU DOCUMENT DE CONSULTATION : LE CANADA ET LA MONDIALISATION

Questions soulevées par le chapitre 2

Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers? Quelle importance la propriété et le contrôle des activités commerciales canadiennes ont-ils pour les perspectives économiques du pays et la création d'emplois pour les Canadiens?

Analyse et recommandation

Un grand nombre d'études suggèrent que l'accroissement de l'investissement étranger dans un pays améliore le niveau de vie de ses habitants. Une étude de l'Institut C.D. Howe montre par exemple que le taux de croissance du PIB réel par habitant augmente de 0,2 point de pourcentage lorsque l'IÉD augmente de 1 point en pourcentage du PIB⁴. Par ailleurs, les entreprises sous contrôle étranger sont généralement la source de plus d'opportunités d'innovation et d'acquisition de savoir parce qu'elles disposent d'un bassin international plus vaste de R&D et de nouvelles technologies. Une étude de

⁴ J. Mintz et A. Tarasov. *Canada is Missing Out On Global Capital Market Integration*, Institut C.D. Howe, 12 août 2007, disponible à http://www.cdhowe.org/pdf/ebrief_48.pdf.

Statistique Canada sur les multinationales et l'innovation au Canada constate que les entreprises étrangères au Canada sont plus actives dans la R&D que l'ensemble des sociétés canadiennes et qu'elles innovent dans tous les secteurs plus souvent que ne le font les entreprises appartenant à des intérêts canadiens. Elles sont également plus susceptibles de lancer des innovations qui constituent une première mondiale que des innovations plus imitatives⁵.

Les établissements étrangers qui mènent des activités dans les industries manufacturières canadiennes ont également des retombées positives sur les établissements canadiens grâce à l'augmentation de l'intensité de la concurrence et de l'adoption de technologies. En effet, la croissance de la productivité des producteurs canadiens est plus élevée lorsque la présence de producteurs étrangers est plus importante. Par ailleurs, les sociétés canadiennes orientées vers les marchés internationaux sont comparables aux filiales étrangères en termes de probabilité qu'elles fassent de la R&D et qu'elles introduisent des innovations. Ces résultats donnent à penser que ce sont aux avantages organisationnels des multinationales, plus qu'à la nationalité de la société mère, qu'on peut attribuer le succès des sociétés, d'où l'importance d'encourager autant l'investissement étranger au Canada que l'investissement canadien à l'étranger.

En ce qui concerne la question des sièges sociaux et de l'emploi, l'étude montre également que six nouveaux emplois sur dix créés dans les sièges sociaux de 1999 à 2005 l'ont été dans les sièges sociaux d'entreprises sous contrôle étranger. Les prises de contrôle par des intérêts étrangers n'ont pas entraîné de baisse du nombre de sièges sociaux au Canada ni de diminution du nombre d'emplois dans ces derniers. Il y a eu davantage de sièges sociaux créés que fermés durant la période postérieure à 1999 à la suite de prises de contrôle par des intérêts étrangers; de plus, l'effectif des sièges sociaux était aussi élevé après qu'avant la prise de contrôle. Finalement, les établissements sous

⁵ John R. Baldwin et Guy Gellatly. *Liaisons globales : les multinationales au Canada : aperçu des recherches à Statistique Canada*, Statistique Canada, novembre 2007 disponible à <http://www.statcan.ca/francais/research/11-622-MIF/11-622-MIF2007014.pdf>

contrôle étranger versent des salaires plus élevés et recrutent plus de travailleurs cols blancs (travailleurs hors production).

Sur la base de ces observations, la réponse à la question 1 est que non, il n'existe pas de raison de s'inquiéter des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. Le CPQ est favorable à encourager l'investissement étranger au Canada et également l'investissement canadien à l'étranger.

Le CPQ estime qu'il ne faut pas s'inquiéter des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. Les prises de contrôle par des intérêts étrangers n'ont pas entraîné de baisse du nombre de sièges sociaux au Canada ni de diminution du nombre d'emplois dans ces derniers. Les entreprises étrangères au Canada, de même que les sociétés canadiennes orientées vers les marchés internationaux, sont plus actives dans la R&D et sont plus susceptibles de lancer des innovations que les sociétés canadiennes œuvrant seulement au Canada. La croissance de la productivité des producteurs canadiens est plus élevée lorsque la présence de producteurs étrangers est plus importante.

III- ANALYSE ET RECOMMANDATION RELATIVES AU CHAPITRE 3 DU DOCUMENT DE CONSULTATION : POLITIQUES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Questions soulevées par le chapitre 3

1. Quelles sont les incidences de la LIC sur l'économie et la compétitivité canadiennes, et en particulier sur la capacité du pays à attirer l'IÉD?
2. Quels changements à la LIC et au régime d'examen des investissements aideraient le Canada à faire face aux défis et à la complexité de l'économie mondiale d'aujourd'hui, compte tenu des contraintes imposées par les obligations internationales du Canada?

- Quels changements, s'il y en a, au processus d'examen des investissements rehausseraient la compétitivité du Canada et aideraient les Canadiens à mieux comprendre les avantages de l'IÉD?
- Les critères de l'avantage net devraient-ils être adaptés au nouveau climat concurrentiel? Si oui, comment?

Analyse et recommandation

L'ancêtre de la *Loi sur Investissement Canada* (LIC), soit la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger*, a été adoptée durant une période passablement plus protectionniste qu'aujourd'hui. La LIC reconnaît quant à elle que l'investissement étranger est économiquement avantageux. Il est difficile en effet d'imaginer un contexte dans lequel la perspective de recevoir un investissement étranger semble néfaste. Dans les 22 années qui ont suivi son adoption, le Canada s'est considérablement ouvert sur le monde, a renforcé ses liens commerciaux avec les États-Unis puis avec le Mexique, et son économie est aujourd'hui largement tournée vers les marchés étrangers.

Le CPQ croit qu'il est temps de revoir nos façons d'accueillir les investissements étrangers et se réjouit du mandat confié au Groupe d'étude. En effet, la LIC : « n'a pas fait l'objet d'un examen depuis sa mise en application il y a plus de 20 ans ».

Depuis sa mise en place en 1985 : « les 1 529 examens effectués par le ministre de l'Industrie en vertu de la LIC ont tous été favorables » (p. 18). Quelle est l'utilité d'une procédure de refus qui ne sert jamais, mais qui impose une lourdeur administrative aux investisseurs étrangers et aux fonctionnaires du ministère de l'Industrie?

Dans la plupart des autres pays industrialisés donnés en exemple dans le document de consultation [États-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, Chine], les gouvernements ont le pouvoir de bloquer toute fusion pour des motifs liés à la sécurité nationale (p. 20).

Le CPQ recommande donc que la LIC soit abolie et que le gouvernement, en particulier le ministre de la Sécurité publique, dispose plutôt du pouvoir de bloquer un projet d'acquisition par des intérêts étrangers d'une entreprise canadienne uniquement lorsque ce projet présente une menace pour la sécurité nationale du Canada. Le ministre pourrait faire enquête sur les projets d'investissement s'il a des raisons de croire à une telle menace, mais aucune loi ne l'obligerait à le faire systématiquement.

Régimes sectoriels d'investissement – Questions

Le Canada utilise des régimes précis afin de régir, d'examiner ou de restreindre les investissements dans six secteurs : télécommunications, radiodiffusion, industries culturelles, services de transport, production d'uranium et services financiers.

1. Quels changements, s'il y en a, doivent être apportés aux régimes sectoriels d'investissement afin de réduire ou d'éliminer les incidences négatives sur la compétitivité du Canada?
2. Quelles sont les incidences de ces régimes d'investissement sur la productivité et la compétitivité des secteurs particuliers?
3. Existe-t-il d'autres mécanismes qui permettraient d'atteindre les objectifs politiques non économiques du secteur tout en permettant aux entreprises œuvrant dans le secteur d'être les plus concurrentielles possible?

Analyse

La production d'uranium et les industries culturelles constituent encore aujourd'hui des secteurs sensibles lorsqu'il est question de propriété étrangère, l'un pour des raisons de sécurité et l'autre pour des raisons de préservation de la diversité culturelle. Toutefois, les quatre autres secteurs pourraient sans doute bénéficier d'une plus grande ouverture aux

investissements étrangers. Qui plus est, les secteurs des télécommunications, des services de transport et des services financiers ont une incidence économique qui affecte la plupart des autres activités économiques canadiennes. En effet, pratiquement toutes les entreprises dans tous les domaines requièrent des services financiers, de télécommunication ou de transport. Permettre davantage d'ouverture dans ces domaines aurait sans doute une influence positive sur les coûts d'exploitation des entreprises canadiennes. Nous reviendrons plus en détail ci-dessous sur ces secteurs et ferons alors des recommandations.

IV- ANALYSE ET RECOMMANDATIONS RELATIVES AU CHAPITRE 6 DU DOCUMENT DE CONSULTATION : ATTIRER LE TALENT, LES CAPITAUX ET L'INNOVATION

Questions soulevées par le chapitre 6

1. Comment le Canada peut-il mieux promouvoir l'IÉD au pays? Quelles modifications à sa politique pourraient contribuer à atteindre cet objectif?
2. En particulier, quelle combinaison de modifications devraient être apportées aux politiques pour faire du Canada le point d'entrée privilégié sur le marché nord-américain pour les activités à valeur ajoutée des entreprises autres que nord-américaines, et l'endroit de choix où s'établir?

Analyse et recommandations

Pour ce qui est des meilleures façons d'encourager les investissements étrangers au Canada, la réponse revêt sûrement plusieurs aspects.

Il faut rappeler tout d'abord qu'une entreprise qui décide d'investir au Canada ou ailleurs soupèse un ensemble de facteurs, dont la fiscalité, l'aide fiscale ou les subventions, la réglementation, les coûts de la main-d'œuvre, les compétences et les qualifications de la

main-d'œuvre, la culture des milieux de travail, les services d'utilité publique, les infrastructures, etc. Ces facteurs déterminent la compétitivité du Canada sur la scène internationale.

Comme le note bien le document de consultation : « le marché intérieur et le climat économique sont les éléments clés qui attirent le talent et les entreprises innovatrices et ambitieuses qui façonnent l'économie du pays ».

Le rôle du gouvernement est donc essentiellement de favoriser la présence d'un environnement propice à l'investissement et au travail. Concrètement, il s'agit d'avoir une fiscalité compétitive encourageant le travail et l'investissement en capital physique et en formation, ainsi qu'une réglementation intelligente qui ne décourage pas l'innovation et la prise de risque et ne complique pas indûment le cours des affaires.

1- STIMULER L'INVESTISSEMENT PAR LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

La fiscalité des entreprises étant un facteur important dans la décision des entreprises d'investir ou non, c'est d'abord sur ce plan que le gouvernement devrait concentrer ses efforts. Si l'on veut attirer plus d'investissements étrangers, il faut avoir des taux d'imposition effectifs du capital plus compétitifs. Une étude récente de l'Institut C.D. Howe établit clairement la relation négative entre l'importance de l'investissement direct étranger et les taux effectifs d'imposition du capital⁶.

Dans son énoncé économique du 30 octobre dernier, le gouvernement s'est engagé à abaisser le taux général d'imposition du revenu des sociétés à 15 % en 2012 et à le « situer au niveau le plus bas de tous les pays du G7 ». C'est incontestablement un pas dans la bonne direction. Le Canada a l'occasion cependant de faire preuve de plus d'ambition.

⁶ Mintz et Tarasov, *op. cit.*

- D'une part, même si le taux effectif d'impôt des sociétés au Canada est relativement favorable comparativement aux États-Unis, il est bien plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE et que dans les petites économies ouvertes comparables au Canada (voir tableau 2). En tenant compte des réductions annoncées de l'impôt des sociétés et en supposant que les autres pays ne réduisent pas davantage leur taux d'imposition, le taux effectif d'imposition du capital au Canada se situera au 10^e rang le plus élevé de l'OCDE en 2012. Ce taux est encore plus élevé pour le secteur des services, où le Canada occupe le 6^e niveau le plus élevé.
- D'autre part, le Canada doit aussi être perçu comme un excellent endroit pour faire des affaires dans d'autres secteurs que les ressources naturelles. Une réduction accélérée et plus forte de la fiscalité des entreprises, bien publicisée, sert de signal à tous les investisseurs de par le monde. Le CPQ recommande que le gouvernement réduise le taux d'imposition des sociétés à 10 % en 2012 pour se placer dans le peloton de tête des pays de l'OCDE sur le plan de la fiscalité. De plus, comme le gouvernement fédéral s'est engagé à convaincre les provinces à avoir un taux cible de 10 %, la meilleure façon de les convaincre est de leur servir d'exemple et de profiter de la conjoncture très favorable pour mieux outiller les entreprises et leur donner un avantage concurrentiel durable.
- Comme le soulève le document de consultation, l'Irlande a réussi à attirer les investissements étrangers et se faire connaître comme un endroit idéal à partir duquel une entreprise peut accéder aux autres marchés de l'union européenne. Un élément important de la restructuration de ses politiques économiques a été la réduction significative de l'impôt des sociétés. Le Canada peut de la même façon devenir une porte d'entrée privilégiée au marché nord-américain.
- Outre les taux statutaires d'impôt des sociétés, il faut améliorer les dispositions concernant l'amortissement. Le dernier budget a introduit de telles améliorations,

notamment en appliquant un taux spécial de 50 % (soit un amortissement sur deux ans) pour les machines et équipements achetés entre mars 2007 et 2009. Il faudrait rendre ce taux permanent afin qu'il reflète davantage la durée de vie économique des équipements et de la machinerie.

- Finalement, un autre facteur qui entre en jeu est celui qui touche les règles fiscales. Une étude récente de Deloitte auprès d'investisseurs en capital de risque montre que les règles fiscales au Canada constituent une barrière à l'investissement par les étrangers. Il s'agit par exemple du fardeau de paperasserie et de l'obligation de remplir des formulaires après la vente d'un investissement même s'il n'y a aucun impôt à payer⁷. Simplifier davantage le fardeau de la paperasserie aiderait à attirer des capitaux dont le Canada a besoin.

Le CPQ recommande que le gouvernement réduise le taux d'imposition des sociétés à 10 % en 2012 pour se placer dans le peloton de tête des pays de l'OCDE sur le plan de la fiscalité.

Le CPQ recommande également de rendre permanent le taux d'amortissement accéléré des équipements et de la machinerie.

2- RÉDUIRE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

Le gouvernement fédéral doit poursuivre également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en se concentrant particulièrement sur le taux marginal supérieur. Un allègement fiscal pour les hauts salariés permettrait de retenir ou d'attirer au Canada les travailleurs hautement qualifiés et les entreprises qui emploient ce genre de travailleurs. C'est un ingrédient indispensable pour attirer l'investissement et les talents qui est indissociable de la fiscalité des entreprises. C'est aussi une façon de garder en poste les

⁷

Global Trends in Venture Capital, 2007 Survey, disponible à http://www.deloitte.com/dtt/cda/doc/content/ca_en_TMT_VC_2007survey_dec2007.pdf

travailleurs plus âgés dont les entreprises ont besoin dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Le CPQ recommande un allégement fiscal pour les hauts salariés afin de retenir et attirer au Canada les travailleurs hautement qualifiés et les entreprises qui emploient ce genre de travailleurs.

3- AMÉLIORER NOTRE CAPITAL HUMAIN

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est un aspect important de la décision d'une entreprise d'investir et de s'implanter quelque part. Les investissements sont plus rentables s'ils sont accompagnés d'investissement en capital humain et en formation. Le Canada accuse un retard au chapitre de la formation des employés : l'investissement dans le développement des compétences fait aussi défaut comparativement aux autres pays. Nous avons une main-d'œuvre relativement instruite, le pourcentage de détenteurs de diplômes d'études postsecondaires est parmi les plus élevés de l'OCDE, mais la main-d'œuvre fait défaut sur le plan des compétences et des qualifications spécialisées. Il est donc prioritaire de favoriser le développement des compétences, d'encourager la formation professionnelle et les possibilités de formation continue par des mesures incitatives et de favoriser également la reconnaissance des compétences.

3.1 Aide à la formation

Dans le contexte de mondialisation et de restructuration de l'économie, le développement et la reconnaissance des compétences ainsi que les mesures portant sur la mobilité de la main-d'œuvre sont des pistes d'action essentielles. Ces mesures permettent aux entreprises intéressées à investir de s'assurer d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et flexible pouvant s'adapter aux changements technologiques et organisationnels.

- Le CPQ recommande d'introduire un crédit d'impôt de 25 % pour les dépenses de formation structurée encourues à l'occasion de l'implantation de nouveaux investissements. En effet, un investissement en machines et équipements sans investissement parallèle en formation ne donne pas tous les avantages espérés. Ce crédit d'impôt pourrait être étendu ultérieurement à l'ensemble des dépenses de formation structurée.
- Par ailleurs, le gouvernement fédéral octroie présentement des crédits d'impôt pour l'apprentissage de métiers dits de « sceaux rouges ». Au Québec, il y a, de plus, une vingtaine de métiers qui ont fait l'objet de standards rigoureux acceptés par l'industrie. Les employeurs faisant de l'apprentissage dans ces métiers devraient se voir octroyer également le crédit fédéral, ce qui le favoriserait d'autant. L'exemple du Québec et de sa Commission des partenaires du marché du travail peut servir de modèle au reste du Canada.

3.2 Reconnaissance des compétences

Il serait judicieux de mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail. Pour les travailleurs, l'avantage est clair car ils augmentent ainsi leur employabilité et leur mobilité. Il faut par contre y intéresser les entreprises. Un financement offert par le biais du régime d'assurance-emploi, qui couvrirait les coûts pour l'entreprise et l'employé et qui offrirait une incitation supplémentaire à l'entreprise, pourrait permettre d'atteindre cet objectif. Il pourrait même s'agir d'une réduction sur les cotisations exigées par l'assurance-emploi puisque même les entreprises qui ne sont pas rentables paient des cotisations.

3.3 L'apport des immigrants

Dans le contexte actuel de mondialisation, de concurrence pour le capital humain et de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants est primordiale. Le gouvernement doit favoriser

l'intégration en emploi des immigrants par des politiques souples de reconnaissance tant des diplômes que des expériences de travail dans leurs pays d'origine.

- Permettre aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires d'obtenir plus facilement leur résidence permanente au Canada est une excellente solution pour attirer des immigrants qualifiés, et elle devrait être appliquée au plus tôt.
- La mise sur pied d'une agence pour reconnaître les diplômes et expériences de travail obtenus à l'étranger semble être une bonne idée. Il serait utile que les provinces collaborent à ce projet.

Le CPQ recommande d'introduire un crédit d'impôt de 25 % pour les dépenses de formation structurée encourues à l'occasion de l'implantation de nouveaux investissements.

Le CPQ recommande d'étendre le crédit d'impôt existant pour l'apprentissage de métiers aux métiers reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail du Québec. Cette commission peut d'ailleurs servir de modèle au reste du Canada.

Le CPQ recommande de mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail pour augmenter l'employabilité et la mobilité des travailleurs, et d'utiliser les fonds du régime d'assurance-emploi pour financer un tel programme.

4- ALLÉGER LA RÉGLEMENTATION

Le Canada possède un fardeau réglementaire relativement élevé comparativement à beaucoup d'autres pays développés. Ceci se reflète, entre autres, dans l'indice de compétitivité mondiale par la 17^e position du Canada sur le plan du critère

des institutions, lequel tient compte entre autres de la sur-réglementation. Le Canada occupe aussi la 15^e position sur le plan du critère d'efficacité du marché des produits, à cause notamment de la présence d'un grand nombre de restrictions sur la propriété étrangère et l'investissement étranger. Or, un fardeau réglementaire plus élevé réduit les incitations à l'investissement et les possibilités d'investissement.

À l'aide d'une nouvelle base de données sur la réglementation sectorielle de plusieurs pays de l'OCDE, des chercheurs ont montré que des mesures de réglementation dans les marchés des biens, surtout celles qui imposent des barrières à l'entrée dans les marchés potentiellement concurrentiels, ont un effet négatif et significatif sur la formation de capital⁸. Une réduction de la réglementation, en particulier dans l'optique de libéraliser l'accès aux marchés, pourrait donc stimuler l'investissement au Canada.

Une telle libéralisation est notamment pertinente pour le secteur des télécommunications. L'importance des investissements en technologies de l'information et des communications n'est plus à démontrer. D'après une récente étude de l'OCDE, les investissements en TIC ont contribué en moyenne à 0,5 point de pourcentage de croissance du PIB sur la période 1995 à 2003⁹. Toujours selon l'OCDE, en Suède, la déréglementation de secteurs clés comme l'électricité et les télécoms dans les années 90 a contribué de façon significative à la croissance de la productivité et au redressement d'une économie qui connaissait une situation difficile du début de cette décennie¹⁰.

Or le Canada possède un des régimes les plus restrictifs d'investissement étranger en télécommunications puisque, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, les entreprises dans ce secteur ne peuvent être sous contrôle effectif non canadien.

⁸ Alberto Alesina, Silvia Ardagna, Giuseppe Nicoletti et Fabio Schiantarelli, 2003. « Regulation and Investment » NBER Working Papers 9560, National Bureau of Economic Research.

⁹ A. Wölfl et D. Hajkova. *Measuring Multifactor Productivity Growth*, Working Paper No. 2007/5, octobre 2007, disponible à <http://www.oecd.org/dataoecd/61/17/39522985.pdf>

¹⁰ Espen Erlandsen et Jens Lundsgaard. *How Regulatory Reforms in Sweden have Boosted Productivity*, OCDE, Working Paper No. 577, septembre 2007, disponible à [http://www.oecd.org/olis/2007doc.nsf/LinkTo/NT00004292/\\$FILE/JT03232591.PDF](http://www.oecd.org/olis/2007doc.nsf/LinkTo/NT00004292/$FILE/JT03232591.PDF)

Le gouvernement a déjà amélioré la concurrence entre les entreprises canadiennes existantes en déréglementant la téléphonie locale; il s'agit maintenant de s'ouvrir à l'investissement étranger.

Le CPQ recommande d'abolir la clause sur le contrôle effectif étranger dans le secteur des télécommunications pour permettre une véritable concurrence, augmenter l'investissement dans ce secteur névralgique et améliorer la compétitivité du Canada.

En ce qui concerne le transport aérien, une augmentation graduelle de la limite imposée à la propriété étrangère des transporteurs nationaux permettrait d'apporter d'importants bénéfices à l'industrie canadienne et aux voyageurs. Cette limite actuellement fixée à 25 % devrait passer à 49 %, comme c'est le cas dans d'autres pays, et éventuellement être abolie. La hausse de la limite en matière de propriété étrangère faciliterait l'entrée de nouveaux concurrents dans le secteur et contribuerait à réduire les prix et à susciter la mise en place de liaisons plus directes et plus fréquentes, ce qui serait bénéfique pour les voyageurs et, notamment, les gens d'affaires pour qui les délais de transport constituent une priorité.

Le CPQ recommande une augmentation graduelle de la limite imposée à la propriété étrangère des transporteurs nationaux, ce qui permettrait d'apporter d'importants bénéfices à l'industrie canadienne et aux voyageurs.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation relative au chapitre 2 du document de consultation : le Canada et la mondialisation

Le CPQ estime qu'il ne faut pas s'inquiéter des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. Les prises de contrôle par des intérêts étrangers n'ont pas entraîné de baisse du nombre de sièges sociaux au Canada ni de diminution du nombre d'emplois dans ces derniers. Les entreprises étrangères au Canada, de même que les sociétés canadiennes orientées vers les marchés internationaux, sont plus actives dans la R&D et sont plus susceptibles de lancer des innovations que les sociétés canadiennes œuvrant seulement au Canada. La croissance de la productivité des producteurs canadiens est plus élevée lorsque la présence de producteurs étrangers est plus importante.

Recommandation relative au chapitre 3 du document de consultation : Politiques en matière d'investissement

Le CPQ recommande donc que la LIC soit abolie et que le gouvernement, en particulier le ministre de la Sécurité publique, dispose plutôt du pouvoir de bloquer un projet d'acquisition par des intérêts étrangers d'une entreprise canadienne uniquement lorsque ce projet présente une menace pour la sécurité nationale du Canada. Le ministre pourrait faire enquête sur les projets d'investissement s'il a des raisons de croire à une telle menace, mais aucune loi ne l'obligerait à le faire systématiquement.

Recommandations relatives au chapitre 6 du document de consultation : Attirer le talent, les capitaux et l'innovation – Stimuler l'investissement par la réduction de l'impôt des sociétés

Le CPQ recommande que le gouvernement réduise le taux d'imposition des sociétés à 10 % en 2012 pour se placer dans le peloton de tête des pays de l'OCDE sur le plan de la fiscalité.

Le CPQ recommande également de rendre permanent le taux d'amortissement accéléré des équipements et de la machinerie.

Recommandation relative au chapitre 6 du document de consultation : Attirer le talent, les capitaux et l'innovation – Réduire l'impôt des particuliers

Le CPQ recommande un allégement fiscal pour les hauts salariés afin de retenir et attirer au Canada les travailleurs hautement qualifiés et les entreprises qui emploient ce genre de travailleurs.

Recommandations relatives au chapitre 6 du document de consultation : Attirer le talent, les capitaux et l'innovation – Améliorer notre capital humain

Le CPQ recommande d'introduire un crédit d'impôt de 25 % pour les dépenses de formation structurée encourues à l'occasion de l'implantation de nouveaux investissements.

Le CPQ recommande d'étendre le crédit d'impôt existant pour l'apprentissage de métiers aux métiers reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail du Québec. Cette commission peut d'ailleurs servir de modèle au reste du Canada.

Le CPQ recommande de mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail pour augmenter l'employabilité et la mobilité des travailleurs, et d'utiliser les fonds du régime d'assurance-emploi pour financer un tel programme.

Recommandations relatives au chapitre 6 du document de consultation : Attirer le talent, les capitaux et l'innovation – Alléger la réglementation

Le CPQ recommande d'abolir la clause sur le contrôle effectif étranger dans le secteur des télécommunications pour permettre une véritable concurrence, augmenter l'investissement dans ce secteur névralgique et améliorer la compétitivité du Canada.

Le CPQ recommande une augmentation graduelle de la limite imposée à la propriété étrangère des transporteurs nationaux, ce qui permettrait d'apporter d'importants bénéfices à l'industrie canadienne et aux voyageurs.

ANNEXE

Tableau 1

Données sur l'investissement privé non résidentiel

	Investissement privé non résidentiel par travailleur (\$) 2007 ¹¹	Taux de croissance (%) 1997-2007
Canada	10 981	35,3
OCDE	11 727	50,2
États-Unis	13 328	47,8

Source : R. Barnejee et W. Robson. *Give Canadian Workers the Tools to do the Job*, Institut C.D. Howe, mai 2007.

¹¹ Il s'agit de l'investissement privé brut non résidentiel. Les grandeurs sont exprimées en \$CA à parité de pouvoir d'achat.

Tableau 2

**Taux d'imposition des grandes sociétés au Canada et dans d'autres pays de l'OCDE,
2007 et 2012**

	Taux statutaire d'impôt sur le revenu des grandes sociétés en 2007	Taux effectif marginal d'imposition sur le capital en 2007 (moyenne)	Taux effectif marginal d'imposition sur le capital en 2012 (moyenne)	Taux effectif marginal d'imposition sur le capital en 2012 (secteur des services)
Canada	34,2	30,9	25,2	29,2
Australie	30	26,7	26,7	26,6
Belgique	34,0	-4,5	-4,5	-4,1
États-Unis	38,5	37,8	36,9	39,9
Finlande	26	22,8	22,8	22,9
France	34,4	31,9	31,9	31,7
Irlande	12,5	12,0	12,0	11,7
Royaume-Uni	30	28,8	26,9	27,8
Suède	28	17,8	17,8	17,5
Moyenne OCDE	27,6	20,8	19,8	19,8

Sources : J. Mintz. *2007 Tax Competitiveness Report: A Call for Comprehensive Tax Reform*, Institut C.D. Howe, septembre 2007. D. Chen. *Flaherty's Missed Opportunity*, Institut C.D. Howe, décembre 2007.

Note : Les taux effectifs ne tiennent pas compte des taxes sur la masse salariale. Dans son énoncé économique du 30 octobre 2007, le ministre des Finances du Canada a annoncé une réduction du taux d'impôt sur le revenu des grandes sociétés et s'est fixé un taux combiné de 25 % si les provinces réduisent leur taux à 10 %, celui-ci étant présentement en moyenne de 12,6 %.